

Allianz Life Luxembourg

SOMMAIRE

A__ Message de la Présidente Pages 3-5

B__ Allianz en quelques chiffres Pages 6-8

**C__ Conseil d'Administration - Comité Exécutif
Comité des Risques - Comité d'Audit** Pages 9-11

D__ Rapport de gestion Pages 12-16

E__ Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé Pages 17-21

F__ Comptes annuels 2023 Pages 22-35

Bilan au 31 décembre 2023

Compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2023

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

A

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Un nouveau Paradigme

La remontée spectaculaire des taux d'intérêt amorcée en 2022 s'est confirmée en 2023 et a fortement bouleversé les activités des assureurs vie, en particulier Allianz Life Luxembourg.

Les investisseurs fortunés se sont massivement tournés vers des solutions d'investissement à court terme offrant des rendements élevés avec un risque très faible, provoquant d'une part des chutes substantielles sur les portefeuilles de contrats d'assurance offrant des taux garantis et d'autre part un net recul de l'appétence pour des produits d'assurance en unités de compte préconisant plutôt l'investissement à long-terme.

Pour Allianz Life Luxembourg, cette transition brutale des taux d'intérêt a accéléré le repositionnement stratégique vers un bilan composé principalement d'unités de compte.

Dans ce contexte compliqué, malgré une contraction de ses encours et de son chiffre d'affaires, Allianz Life Luxembourg affiche un résultat résilient, en ligne avec l'exercice précédent, et une marge de solvabilité toujours en ligne avec la politique interne de capitalisation.

Allianz Life Luxembourg se veut persévérante dans l'exécution de sa stratégie et peut compter sur le support entier de son actionnaire, première marque d'assurance mondiale.

Enfin, je ne voudrais pas passer sous silence le thème toujours plus crucial de la finance durable, dans lequel le groupe Allianz se positionne en tête de cordée et qui fait l'objet de diverses initiatives concrètes au sein d'Allianz Life Luxembourg.

Pour conclure, je tiens à remercier tant le management que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leur résilience, adaptabilité et persévérance dans l'exécution du plan stratégique.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kathleen Van den Eynde', with a stylized flourish at the end.

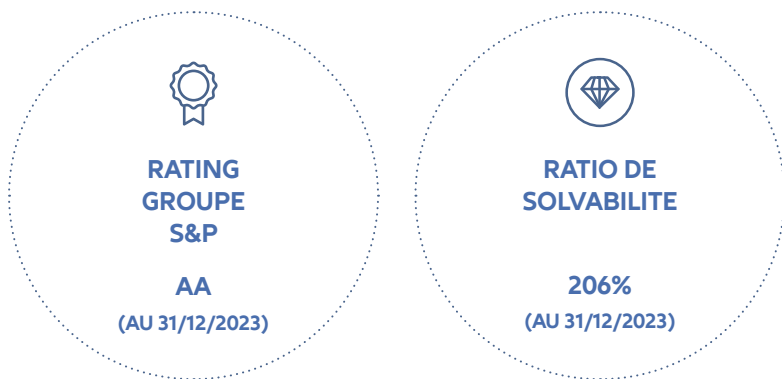
KATHLEEN VAN DEN EYNDE

Présidente du Conseil d'Administration

ALLIANZ EN QUELQUES CHIFFRES

B

LE GROUPE ALLIANZ



Consultez le rapport annuel d'Allianz Group en scannant le QR ci-contre

RAPPORT ANNUEL ALLIANZ GROUP



www.allianz.com

Interbrand Best Global Brands
World's #1 Insurance Brand

**Faster.
Higher.
Even stronger.**
Topping the podium,
once again.

CLASSEMENT INTERBRAND

Avec plus de 150 000 collaborateurs à travers le monde et plus de 100 millions de clients, Allianz s'est hissée, pour la 5^{ème} année consécutive, à la première place du classement Interbrand.

CLASSEMENT GLOBAL BRAND 500

Allianz a été reconnue 24^e marque ayant le plus de valeur dans le monde dans le classement Brand Finance Global 500 en 2023 - un classement des meilleures marques du monde. La croissance de la marque est de 20%, ce qui la porte à 46,7 milliards d'euros, nous sommes également la première marque mondiale d'assurance et de gestion d'actifs.



ORGANIGRAMME DES PARTICIPATIONS*



*Organigramme au 01.01.2024 (Date d'effet du nouveau schéma de participations)

CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITÉ EXÉCUTIF COMITÉ DES RISQUES - COMITÉ



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Conseil d'Administration

KATHLEEN VAN DEN EYNDE
Présidente

JULIE BECKER
Administratrice

BLAISE BOURGEOIS
Administrateur (jusqu'à
décembre 2023)

ANTHONY BRADSHAW
Administrateur

ROBERT FRANSSSEN
Administrateur

EDOUARD GALICIER
Administrateur
(à partir de janvier 2024)

JOOS LOUWERIER
Administrateur

ERIC WINTER
Administrateur

COMITÉ EXÉCUTIF

Comité exécutif

ERIC WINTER
Président – CEO

CHRISTOPHE HUCQUE
Head of Finance & Risk

RÉGIS MAHIEUX
Chief Business Transformation Officer

THOMAS SAINZ
Head of Operations & IT
(A partir de Mars 2024)

COMITÉ DES RISQUES - COMITÉ D'AUDIT

Comité des risques

ROBERT FRANSSSEN
Président

BLAISE BOURGEOIS
Membre

ANTHONY BRADSHAW
Membre

KATHLEEN VAN DEN EYNDE
Membre

Comité d'audit

JULIE BECKER
Présidente

ANTHONY BRADSHAW
Membre

ROBERT FRANSSSEN
Membre

Réviseur d'Entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, cabinet de révision agréé
2, rue Gerhard Mercator – L-2182 Luxembourg

RAPPORT DE GESTION



RAPPORT DE GESTION

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations et les résultats de l'exercice social 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023.

I. Lignes de façade de l'exercice 2023

NOUVEAU PARADIGME

La remontée spectaculaire des taux d'intérêt amorcée en 2022 s'est confirmée en 2023 et a fortement bouleversé les activités des assureurs vie, en particulier Allianz Life Luxembourg. Les investisseurs fortunés se sont massivement tournés vers des produits bancaires à faible risque offrant des taux d'investissement alléchants à court-terme, provoquant d'une part des chutes substantielles sur les portefeuilles de contrats proposant des taux d'intérêt garantis et d'autre part un net recul de l'appétit pour des produits investis en unités de compte.

Pour Allianz Life Luxembourg, cette transition brutale des taux d'intérêt a accéléré le repositionnement stratégique vers un bilan composé principalement en unités de compte. Les contrats en unités de compte représentent actuellement plus de 80% du total des engagements de la société alors qu'ils représentaient 50% il y a moins de deux ans.

Cette accélération du repositionnement stratégique de la Société se fait cependant au détriment du chiffre d'affaires et des actifs sous gestion, en baisse par rapport à 2022. Cette dernière a cependant démontré une forte résilience au niveau de son résultat – qui est en hausse par rapport à 2022 – et de sa marge de solvabilité, qui s'établit au niveau du ratio cible.

A. CONTEXTE GÉNÉRAL

L'ANNÉE DE LA NORMALISATION

La politique monétaire a été le fil conducteur de l'année boursière 2023. La flambée soudaine de l'inflation a dû être stoppée par une politique restrictive en place en 2022 et qui s'est poursuivie en 2023. Cela a entraîné la volatilité des marchés obligataires, mais les récessions redoutées en Europe et aux États-Unis ne se sont pas matérialisées et les marchés boursiers ont tenu bon.

Malgré l'inversion de la courbe des taux, qui est largement perçue comme un signe potentiel d'un ralentissement économique, l'économie mondiale a fait preuve d'une résilience remarquable. Du fait de l'indexation automatique des salaires et de la forte

augmentation des prix de l'énergie, les entreprises ont choisi d'investir dans la numérisation, l'automatisation et l'écologisation des processus de production. De plus, les stabilisateurs automatiques ont permis de maintenir le pouvoir d'achat et la consommation.

Au cours du dernier trimestre, principalement alimentés par les baisses de taux d'intérêt attendues en 2024, les marchés boursiers ont même rebondi de façon spectaculaire, principalement du fait de l'excellente performance du secteur technologique, portée par l'engouement pour l'intelligence artificielle. Ainsi, les indices de rendement total de l'Euro Stoxx 50 et du S&P 500 ont terminé sur une performance annuelle supérieure à 20%.

B. CONTEXTE SECTORIEL

Au cours de l'exercice 2023, l'augmentation de l'encaissement observée en 2022 se confirme pour le secteur de l'assurance non-vie luxembourgeoise, contrairement au secteur de l'assurance vie qui accuse de nouveau une baisse.

Avec un accroissement de son encaissement dépassant les 9%, le secteur de l'assurance non-vie continue en effet sa progression régulière et ininterrompue depuis de nombreuses années. L'encaissement atteint un total de 18,8 milliards d'euros en 2023, rapporté à 17,2 milliards pour 2022.

L'encaissement total du secteur de l'assurance vie s'établit quant à lui à 19,0 milliards d'euros, en baisse de 18% par rapport à l'exercice 2022 (23,0 milliards d'euros). La baisse de l'encaissement est surtout prononcée pour les contrats en unités de compte (-24%) alors que les contrats proposant une garantie de rendement retrouve une progression abandonnée il y a plusieurs années (+7%) suite à la remontée spectaculaire des taux d'intérêt.

Le total des provisions techniques des assureurs vie s'établit à 222 milliards d'euros, en hausse de 2% par rapport à l'année précédente (217 milliards d'euros). Ce montant est constitué à hauteur de 78% de provisions techniques liées à des produits en unités de compte, démontrant par-là l'expertise du secteur de l'assurance-vie luxembourgeois dans ces solutions

C. STRATEGIE ET ACTIVITES

Au sein du groupe Allianz, la mission d'Allianz Life Luxembourg est de se positionner comme le hub européen pour une clientèle haut de gamme internationale, en privilégiant une offre de solutions en unités de compte.

La Société a accéléré de manière significative son repositionnement stratégique au cours de l'exercice 2023 des suites de la confirmation de la remontée des taux d'intérêt et de diverses initiatives stratégiques :

- la Société a finalisé le transfert de ses portefeuilles Vie Individuelle et Vie Groupe vers Foyer Vie S.A. ;

- la Société a augmenté à 83% l'exposition de ses engagements dans des produits en unités de compte, notamment du fait d'une campagne d'arbitrage en provenance des supports de type fonds euro ;
- la Société a établi des partenariats de distribution avec des réseaux captifs du groupe Allianz.

La Société anticipe que l'accélération de son repositionnement stratégique puisse avoir un impact matériel sur ses résultats commerciaux et financiers à court et moyen termes. Ce repositionnement s'inscrit cependant dans une logique validée et encouragée par son actionnaire et le groupe Allianz en général. La Société dispose de suffisamment de réserves en capital pour absorber cette accélération et ses conséquences à court et moyen termes.

D. RESULTATS PRINCIPAUX

Les résultats d'Allianz Life Luxembourg en 2023 confirment sur divers aspects l'exécution du repositionnement stratégique de la Société sur une offre majoritairement en unités de compte destinée à une clientèle haut de gamme internationale.

La collecte brute (€ 122 Mio) est en baisse par rapport à 2022 (€ 179 Mio) et s'explique par la réduction d'appétence pour des solutions offrant un taux garanti et en particulier par la décision de la Société – de concert avec le réassureur et le groupe Allianz – de réduire les capacités financières sur le support fonds euro réassuré. Ainsi, l'encaissement sur ce support en fonds euro réassuré a-t-il été limité à € 3 Mio sur l'exercice 2023. L'encaissement sur les supports en unités de compte est quant à lui en baisse par rapport à l'exercice précédent du fait du contexte macro-économique peu favorable aux investissements et la volonté de la compagnie de ne pas accepter de nouvelles affaires à des marges ne permettant pas de satisfaire aux exigences internes de rentabilité.

La charge des sinistres brute (€1.902 Mio) est en hausse par rapport à l'exercice 2022 (€ 1.736 Mio). Il est à noter que la majorité de cette charge des sinistres provient de produits traditionnels offrant des taux garantis, démontrant par-là le repositionnement de la Société vers une offre en unités de compte. La sinistralité a été particulièrement élevée sur le support en fonds euro réassuré du fait de la forte remontée des taux d'intérêt subie durant l'exercice et qui a permis à certains clients de trouver des alternatives en termes de placements à risque faible. La résilience affichée par le portefeuille en unités de compte malgré des performances généralement négatives sur les marchés financiers nous conforte dans notre choix stratégique. Il est à noter également que la cession des portefeuilles non-stratégiques Vie Individuelle et Vie Groupe vers Foyer Vie S.A. a été finalisée durant l'exercice 2023 et représente une sinistralité brute de € 141 Mio.

Les provisions techniques totales (€ 5.409 Mio) sont en diminution par rapport à l'exercice précédent (€ 6.812 Mio). Les provisions techniques relatives aux produits offrant une garantie de rendement (dont le risque d'investissement est supporté par la Société) sont en baisse de

70% alors que les provisions techniques relatives aux produits en unités de compte (dont le risque d'investissement est supporté par les preneurs d'assurance) affichent une hausse de 16%. Il s'agit ici de nouveau d'une démonstration du repositionnement stratégique de la Société, réalisé notamment au travers d'une campagne d'arbitrages en faveur des supports en unités de compte.

Les frais d'exploitation nets (€21,1Mio) sont en forte augmentation par rapport à l'exercice 2022 (€ 12,9 Mio), exclusivement du fait de la diminution significative des commissions reçues des réassureurs (€ 7,5 Mio contre € 21,6 Mio en 2022). Les frais d'acquisition et les frais d'administration sont quant à eux en baisse par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est consistante avec la baisse du niveau des provisions techniques totales.

Le résultat du compte technique s'établit à € 7,7 Mio, en baisse par rapport à 2022 (€ 14,3 Mio).

Le résultat avant impôt de l'exercice s'élève à € 19,4 Mio, en hausse par rapport à 2022 (€ 17,2 Mio).

Le résultat net de l'exercice s'élève quant à lui à € 14,6 Mio, relativement constant par rapport à 2022 (€ 14,3 Mio).

La Société n'ayant pas versé de dividende au cours de l'exercice 2023, ses capitaux propres sont en augmentation du montant du résultat net de l'exercice et s'établissent à € 121,1 Mio.

E. POLITIQUE & GESTION DES PLACEMENTS

Le développement commercial des activités dont le risque de placement est supporté par la Société (après réassurance) étant limité, la gestion de notre portefeuille général est caractérisée par une optimisation continue de notre politique d'investissement, visant à respecter nos ambitions financières tout en limitant l'exposition aux risques de marché et par-là notre besoin en capital.

La cession des portefeuilles non-stratégiques Vie Individuelle et Vie Groupe au cours de l'exercice 2023 a conduit la Société à revoir son allocation stratégique d'investissement pour son actif général. En conséquence, il a été décidé de réduire l'exposition relative aux investissements immobiliers, ce qui a été concrétisé par la vente en fin d'année de l'immeuble dit « Roosevelt », où siège la Société. Cette dernière est désormais locatrice et un déménagement vers un nouveau siège social est prévu courant 2024.

Durant l'exercice 2023, la Société a réalisé divers arbitrages au sein de son portefeuille d'actifs, notamment en amenant la durée des actifs au plus près de celle des passifs et en créant des liquidités afin de payer les prestations liées à la campagne commerciale visant à réduire les engagements dans le support fonds euro non réassuré.

Enfin, au cours de l'exercice 2023, la Société n'a pas fait l'usage de produits dérivés dans le cadre de la gestion de son actif général.

En ce qui concerne la gestion financière sous-traitée des fonds internes liés à des contrats dont le risque financier est assumé par les clients, des instruments dérivés de protection peuvent être utilisés, conformément à la réglementation en vigueur. Les instruments dérivés spéculatifs sont quant à eux interdits.

F. FINANCE DURABLE

Le Commissariat aux Assurances a publié en août 2022 une note d'information 22/9 relative aux enjeux réglementaires liés à la finance durable, rappelant le renforcement réglementaire y relatif et sensibilisant les opérateurs locaux concernés sur les principaux textes réglementaires publiés ou en devenir. Le régulateur exprime par ailleurs ses attentes vis-à-vis des opérateurs locaux, notamment la mise en œuvre concrète des obligations découlant des réglementations en vigueur.

La principale réglementation en vigueur liée à la finance durable est la réglementation SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation »), qui instaure des règles harmonisées relatives à (i) la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité, (ii) la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et (iii) la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers.

Il va de soi que la société s'est organisée pour être en conformité avec cette réglementation.

II. Principaux risques et incertitudes

Allianz Life Luxembourg suit de près les principaux risques d'entreprise à travers un exercice régulier de réévaluation systématique de ses risques, en étroite collaboration avec les équipes de Allianz Benelux. Ce processus, porté par le Risk Management en lien avec d'autres fonctions internes, permet aux organes de gestion de mieux appréhender les risques, d'anticiper leur évolution et de développer une culture de contrôle des risques, un des objectifs de la directive Solvabilité 2.

Les risques majeurs auxquels la Société est exposée sont :

- **Les risques stratégiques** : on y trouve le risque de perturbation profonde du marché de l'assurance-vie lié notamment à l'environnement macro-économique, à la digitalisation ou le risque de distribution des produits. Diverses mesures ont été prises pour prévenir ces risques ou en diminuer sensiblement les effets. L'accélération de la transformation de la Société fait partie de ces mesures.
- **Les risques de crédit et de marché** : le risque de marché est le risque de pertes financières du fait de mouvements sur les taux d'intérêt, le prix des actions et le cours des devises. Le risque de crédit est quant à lui le risque de pertes financières du fait du défaut d'une contrepartie. Dans le cadre de la gestion de ces risques, la Société fait la distinction entre la gestion des actifs dont le risque de placement est supporté par elle-même et celle dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance.
- **Les risques de liquidité et de trésorerie** : il s'agit du risque que la Société ne possède pas suffisamment d'actifs liquides lui permettant de faire face à ses obligations à un coût et dans des délais raisonnables. En ce qui concerne le portefeuille dont le risque de placement est supporté par la Société, la mitigation de ce risque est effectuée principalement au travers d'une gestion actif-passif élaborée. En ce qui concerne le portefeuille dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance, le risque de liquidité est géré par des règles internes strictes concernant notamment l'utilisation d'instruments à liquidité réduite (qui représentent moins de 5% du total des actifs). Enfin, le risque de trésorerie peut également provenir d'un risque de défaut de nos partenaires bancaires, repris ci-dessus sous le risque de crédit.
- **Les risques légaux, réglementaires et de réputation** : le maintien des procédures de conformité à un niveau élevé ainsi que la sensibilisation et la formation pratique du personnel aux particularités des différents métiers, et plus spécialement aux risques de blanchiment d'argent, diminuent le degré d'exposition. Un suivi continu de la fonction distribution, combiné à une analyse détaillée des nouveaux partenariats à nouer et concrétisée par un contrôle des niveaux de compétence des forces de vente, aident à limiter le risque de « mis-selling ». Une veille sur les changements réglementaires introduits dans les marchés sur lesquels la Société est active en Libre Prestation de Services est assurée par ou avec le soutien de la fonction Compliance.
- **Les risques liés à la continuité des activités** : ces risques concernent aussi bien les équipements techniques que les ressources humaines en place. Pour la première catégorie, la mise en place de contrats de maintenance pour les principaux applicatifs informatiques, complétée par des mesures supplémentaires de sécurisation physique des architectures en place ainsi que des tests de pénétration, contribue à minimiser les délais d'intervention en cas de problèmes. Pour la seconde catégorie, le remplacement urgent et imprévu de personnes clés peut trouver une solution interne au niveau du groupe grâce à une gestion centralisée des compétences disponibles.

— **Les risques de fraude** : une sensibilisation individuelle du personnel au respect de ses obligations via un Code d'éthique et de déontologie ainsi que des procédures basées sur un double contrôle combiné à la revue régulière des habilitations contribuent à réduire les risques de fraude.

III. Solvabilité

La Société a rapporté un ratio de solvabilité (norme Solvabilité II) de 132% à la clôture de l'exercice, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (135%). Ce ratio de solvabilité est en ligne avec la politique interne de gestion du capital de la Société.

Les Fonds Propres (« Own Funds ») ont diminué de € 166 Mio à € 138 Mio tandis que le Capital de Solvabilité Requis (« SCR ») est passé son côté de € 123 Mio à € 105 Mio.

IV. Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 19 février 2024, la Société a vendu à Allianz Benelux S.A. 1 (une) action de la S.A. Sofiholding pour un montant de € 17.796 avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Au 1er janvier 2024, le capital social de la S.A. Sofiholding est à présent entièrement détenu par Allianz Benelux S.A.

Le 19 février 2024, la Société S.A. Sofiholding a vendu à Allianz Benelux S.A. 2 (deux) actions d'Allianz Life Luxembourg S.A. pour un montant de € 5.182 avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Au 1er janvier 2024, le capital social d'Allianz Life Luxembourg S.A. est à présent entièrement détenu par Allianz Benelux S.A.

V. Affectation du résultat

Compte tenu du résultat de l'exercice de € 14.576.485 et d'un résultat reporté de € 57.005.266, le total du résultat à affecter est de € 71.581.751. La réserve légale étant déjà entièrement constituée, il est proposé de ne plus la doter.

dotation à la réserve légale :	€	-
dividende :	€	-
report à nouveau :	€	71.581.751

VI. Gouvernance

Afin de faciliter l'exercice de la surveillance de la Société par le Conseil d'Administration, celui-ci se fait assister par deux comités consultatifs composés d'administrateurs non exécutifs et/ou membres du Comité exécutif. Il s'agit, d'une part, du Comité des Risques instauré en 2009, dont la mission principale est d'évaluer et

contrôler les travaux de gestion du Risk Management et, d'autre part, du Comité d'Audit, pièce centrale du contrôle des comptes et des travaux de l'Audit et de la Conformité, instauré en 2014.

VII. Administration

Il n'y a pas eu de changement dans l'administration de la Société au cours de l'exercice 2023.

VIII. Divers

La Société n'a pas engagé de dépenses en matière d'activités de recherche et de développement, n'a pas procédé à un rachat d'actions propres et n'a pas établi de succursale au cours de l'année 2023.

Nous remercions vivement l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs d'Allianz Life Luxembourg qui contribuent au quotidien aux activités de la Société et à la transformation de cette dernière, en ligne avec la stratégie établie.

Luxembourg, le 11 Avril 2024
Pour le Conseil d'Administration,



Kathleen VAN DEN EYNDE
Présidente

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES

E

RAPPORT D'AUDIT



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
Allianz Life Luxembourg S.A.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

NOTRE OPINION

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Allianz Life Luxembourg (la « Société ») au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Notre opinion est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou à l'organe équivalent.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Société comprennent :

- Le bilan au 31 décembre 2023 ;
- Le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- L'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par l'Article 5(1) du Règlement (UE) N° 537/2014.

Les services fournis en plus de l'audit légal tant à la Société qu'à sa ou ses filiales, lorsqu'applicable, pour l'exercice clos à cette date, sont mentionnés dans la note 22 des comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518



QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Comment notre audit a répondu à cette question clé
<p>Valorisation de certains actifs dont le risque de placement est supporté par les preneurs d'assurance</p> <p>La Société détient au 31 décembre 2023 des actifs dont le risque de placement est supporté par les preneurs d'assurance pour € 4.513 millions.</p> <p>Au sein de ces portefeuilles figurent des actifs dont la valorisation n'est pas systématiquement disponible via des sources externes publiques et qui peut être complexe car requérant un certain jugement de la part de la Direction. Dans ce cadre, la Direction peut avoir recours à des estimations pour déterminer la valorisation de ces actifs, principalement à liquidité réduite ou non cotés, à la date de clôture.</p> <p>Une valorisation erronée pourrait de ce fait impacter tant les montants repris au bilan de la Société que le montant des provisions techniques dont le risque est supporté par les preneurs d'assurance.</p>	<p>Nous avons tout d'abord pris connaissance et avons évalué les processus et contrôles mis en place par la Direction pour effectuer la valorisation de ces actifs dans le cadre des processus de clôtures financières et comptes rendus réglementaires.</p> <p>Nous avons ensuite complété nos travaux en effectuant, sur base d'un échantillon, une revue critique de la valorisation retenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En la comparant à des sources externes ou aux valorisations fournies par les banques dépositaires lorsque ces valorisations étaient disponibles ; • Ou en la corroborant à des documents de support externes, mais qui ne sont pas systématiquement publics, tels que des comptes annuels, des états trimestriels, des rapports d'évaluation, etc. Nous avons évalué la fiabilité de ces informations sur base d'un échantillon via un test rétroactif comparant les informations utilisées pour la clôture précédente aux informations financières finales obtenues au cours de l'année

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel incluant le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES RESPONSABLES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR LES COMPTES ANNUELS

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Société.

RESPONSABILITÉS DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.



RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables. Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 27 avril 2023 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 6 ans.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 11 avril 2024

Marc Voncken

COMPTES ANNUELS 2023

F

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Notes	2023	2022
		€	€
ACTIF			
Placements	2.1		
Terrains et constructions	3, 2.1.1	-	2.147.008
Placements dans des entreprises liées et participations			
Parts dans des entreprises liées	4	14.308.046	14.308.046
Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	5	84.213.099	30.176.786
Autres placements financiers			
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	6	806.133	4.758.538
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	7	67.686.966	193.604.623
Autres prêts	8, 24	-	1.205.670
		167.014.244	246.200.671
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux	2.2, 16, 24	4.513.504.006	3.881.007.300
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2.5		
Provision d'assurance-vie	9, 16	851.081.402	2.732.937.673
Provision pour sinistres		-	398
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes		-	2.110.353
		851.081.402	2.735.048.424
Créances	2.3		
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur :			
Les preneurs d'assurance		267.610	1.295.528
Créances nées d'opérations de réassurance	14	-	11.189.533
Autres créances	14	7.399.778	11.573.459
		7.667.388	24.058.520
Autres éléments d'actif			
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	24	76.681.996	89.637.883
		76.681.996	89.637.883
Comptes de régularisation			
Intérêts et loyers acquis non échus		1.196.278	2.347.077
		1.196.278	2.347.077
Total de l'actif		5.617.145.314	6.978.299.875

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Notes	2023	2022
		€	€
PASSIF			
Capitaux propres	10		
Capital souscrit	10.1	30.000.000	30.000.000
Primes d'émission	10.1	16.500.000	16.500.000
Réserves			
Réserve légale	10.2	3.000.000	3.000.000
Résultats reportés		57.005.266	42.690.327
Résultat de l'exercice		14.576.485	14.314.939
		121.081.751	106.505.266
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	11	4.017.373	5.476.472
Provisions techniques	2.5		
Provision d'assurance-vie	12, 16, 24	894.081.828	2.924.689.314
Provision pour sinistres		752.946	1.838.395
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes		467.522	4.855.443
		895.302.296	2.931.383.152
Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	2.6, 16, 24	4.513.504.006	3.881.007.300
Provisions pour autres risques et charges			
Provisions pour pensions et obligations similaires		32.984	31.263
Autres provisions	13	8.855.545	8.159.548
		8.888.529	8.190.811
Dettes	2.7		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14, 24	28.077.016	34.097.173
Dettes nées d'opérations de réassurance	14	31.432.345	166.641
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	14	14.841.998	11.473.060
		74.351.359	45.736.874
Total du passif		5.617.145.314	6.978.299.875

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Notes	2023	2022
COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE			
Primes acquises, nettes de réassurance			
Primes brutes émises	2, 9, 15	122.302.440	179.466.807
Primes cédées aux réassureurs	19	(3.024.081)	(2.563.768)
		119.278.359	176.903.039
Produits des placements			
Produits des participations		532.985	6.347.120
Produits des autres placements			
Produits provenant des terrains et constructions	3	23.006.096	4.154.504
Produits provenant d'autres placements		7.539.904	7.364.938
<i>dont produits provenant des entreprises liées</i>	5	810.706	850.920
Reprises de corrections de valeur sur placements		382.757	457.605
Profits provenant de la réalisation de placements	11	41.948.142	7.431.033
		73.409.884	25.755.200
Plus-values non réalisées sur placements		363.224.203	4.786.160
Autres produits techniques, nets de réassurance		2.193.994	2.359.012
Charge des sinistres, nette de réassurance			
Montants payés	2, 10		
Montants bruts	18	(1.901.654.168)	(1.736.017.380)
Part des réassureurs	19	1.915.351.623	1.539.232.247
Variation de la provision pour sinistres			
Montant brut		1.085.449	548.649
Part des réassureurs	19	(398)	(1.318)
		14.782.506	(196.237.802)
Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance			
Provision d'assurance-vie			
Montant brut	16	1.427.212.162	2.011.794.632
Part des réassureurs	16, 19	(1.881.856.271)	(1.501.102.423)
Autres provisions techniques, nettes de réassurance	16	95.090	82.959
		(454.549.019)	510.775.168
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	16	(26.918.903)	(16.191.265)
Frais d'exploitation nets			
Frais d'acquisition	17	(3.972.681)	(4.123.325)
Frais d'administration	17, 20, 21, 22	(24.756.259)	(30.325.070)
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	19	7.537.525	21.559.313
		(21.191.415)	(12.889.082)
Charges des placements			
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		(1.564.546)	(1.732.843)
Corrections de valeurs sur placements		(490.091)	(403.340)
Pertes provenant de la réalisation des placements		(36.832.995)	(38.387.038)
		(38.887.632)	(40.523.221)
Moins-values non réalisées sur placements		(13.018.049)	(437.551.488)
Autres charges techniques, nettes de réassurance		(403.858)	-
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	2, 11	(10.208.070)	(2.923.880)
Résultat du compte technique de l'assurance-vie		7.712.000	14.261.841

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Notes	2023	2022
COMPTE NON TECHNIQUE			
Résultat du compte technique de l'assurance-vie		7.712.000	14.261.841
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance-vie	2.11	10.208.070	2.923.880
Dotations aux postes spéciaux avec quote-part de réserves	11	1.459.098	-
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires	23	(4.715.517)	(2.142.434)
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		14.663.651	15.043.287
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent	23	(87.166)	(728.348)
Résultat de l'exercice		14.576.485	14.314.939

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2023

I. Généralités

Allianz Life Luxembourg S.A. (ci-après « la Société ») a été constituée le 18 juillet 1991 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.619.

La Société a pour objet de faire toutes opérations d'assurance et de réassurance de la branche « Vie ».

Le 19 décembre 2012, les Assemblées Générales Extraordinaires de Nemian Life & Pensions S.A. et de la Société ont décidé de fusionner, par absorption de Nemian Life & Pensions S.A. par la Société. Cette fusion était effective rétroactivement au 1er janvier 2012.

Les comptes consolidés de l'ensemble le plus petit et de l'ensemble le plus grand dont la Société fait partie en tant qu'entreprise filiale sont établis par ALLIANZ SE, dont le siège social est situé Königinstrasse 28, 80802 München, Allemagne.

En date du 17 novembre 2022, la Société a conclu une convention de transfert de portefeuille avec une entreprise d'assurance, modifiée en date du 28 avril 2023 et du 16 juin 2023, autorisée par le Commissariat Aux Assurances le 19 avril 2023 et prenant effet rétroactivement au 1er janvier 2023 (voir également la note 24 renseignant les principaux effets comptables de cette opération).

2. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurance, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur (de la) des (ré) assurance(s) au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le Commissariat Aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, la Société est exemptée d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2023. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, ces comptes annuels ont été préparés sur une base non consolidée pour approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi à la Direction d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes

annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.1 PLACEMENTS

2.1.1 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Les terrains et constructions sont comptabilisés au bilan à leur prix d'acquisition, à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, y compris les frais accessoires, diminué des amortissements cumulés et des corrections de valeur éventuelles.

Les taux et modes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Mode
Bâtiments	1,5 % à 2 %	linéaire
Parties constitutives et aménagements	5 % à 20 %	linéaire

2.1.2 PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

Les parts dans des entreprises liées sont évaluées à leur prix d'acquisition. En cas de dépréciation dont les membres du Conseil d'Administration estiment qu'elle revêt un caractère durable, les parts dans des entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture de l'exercice. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.1.3 BONS ET OBLIGATIONS ÉMIS PAR DES ENTREPRISES LIÉES ET CRÉANCES SUR CES ENTREPRISES

Les créances sur les entreprises liées sont évaluées à leur valeur nominale. Par ailleurs, la valeur nominale est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de l'émetteur.

Les parts dans des pools d'investissement sont évaluées à leur valeur nominale. Les intérêts sont calculés mensuellement et capitalisés le premier jour ouvré du mois suivant. Par ailleurs, la valeur nominale est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de l'émetteur.

2.1.4 ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE ET PARTS DANS DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et les parts dans des fonds communs de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Les dépréciations constatées font l'objet de corrections de valeur si elles sont jugées durables, selon les principes suivants :

Une moins-value est considérée comme durable lorsque la valeur de marché du titre en question a été inférieure de 20% à son prix d'acquisition en permanence durant 6 mois consécutifs. Dans ce cas, si la Société a l'intention et la capacité de conserver le titre en question, une valeur recouvrable est calculée à l'horizon de détention envisagé en fonction de la durée du passif et une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur du titre au montant de cette valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée selon une formule simplifiée qui consiste à capitaliser, sur la durée de détention envisagée, la valeur de marché au taux sans risque augmenté d'une prime de risque. Au 31 décembre 2023, un coefficient de 1,55 (2022 : 1,55) est appliqué à la valeur de marché pour déterminer la valeur recouvrable.

Si la Société n'a pas l'intention ou la capacité de conserver le titre en question, une réduction de valeur est constatée pour l'évaluer au dernier cours de bourse de l'exercice social.

2.1.5 OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées selon la méthode « à la valeur de remboursement ». Lorsque leur rendement actuariel calculé lors de leur achat, en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement est inscrite au compte de profits et pertes au prorata de la durée restant à courir des titres ; elle est portée en augmentation ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. Par ailleurs, la valeur de remboursement est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de crédit de l'émetteur.

2.2 PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES PRENEURS D'UNE POLICE D'ASSURANCE-VIE DONT LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR EUX

Les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. La variation de la différence entre cette valeur et le prix d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements. La valeur actuelle de ces placements est estimée comme suit :

- les titres cotés sur une bourse de valeurs officielle ou négociés sur un autre marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation ;
- les titres non cotés sur une bourse de valeurs officielle ou non négociés sur un autre marché réglementé sont évalués en fonction de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

2.3 CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.

2.4 PRIX D'ACQUISITION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DE MÊME CATÉGORIE

Le coût d'acquisition des valeurs mobilières cédées correspond au coût d'acquisition individuel de celles-ci.

2.5 PROVISIONS TECHNIQUES

La provision d'assurance-vie est calculée contrat par contrat sur la base de méthodes actuarielles.

La provision pour sinistres est calculée contrat par contrat et correspond à la valeur estimée des sinistres restant à payer à la date de clôture de l'exercice.

La provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes correspond à la participation des assurés à la surperformance des actifs. Lors d'une distribution individuelle de participations aux bénéficiaires sous forme de revalorisation individuelle des contrats, le prélèvement sur la provision pour participations aux bénéficiaires de l'exercice précédent est renseigné sous le poste « Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance – Autres provisions techniques, nettes de réassurance » au compte de profits et pertes.

La part des réassureurs dans les provisions techniques figure à l'actif du bilan.

2.6 PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES À L'ASSURANCE-VIE LORSQUE LE RISQUE DE PLACEMENT EST SUPPORTÉ PAR LE PRENEUR D'ASSURANCE

Les provisions techniques sont constituées pour couvrir les engagements liés à l'évolution de la valeur des investissements effectués pour les preneurs d'assurances.

2.7 DETTES

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou, le cas échéant, à leur valeur résiduelle.

2.8 CONVERSION DES DEVICES

Le capital de la Société est exprimé en euros (« € »). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette même devise.

Les actifs et passifs exprimés dans une devise autre que l'euro sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les résultats de change résultant de l'application de ces principes sont enregistrés en compte de profits et pertes.

2.9 PRIMES BRUTES ÉMISES

Les primes sont créditées au compte de profits et pertes lorsque le contrat est émis.

Les primes reçues d'avance, qui représentent les primes reçues avant l'émission du contrat, ne sont pas incluses dans le compte de profits et pertes mais sont incluses en « Dettes - Dettes nées d'opérations d'assurance directe ».

2.10 CHARGE DES SINISTRES

Les montants payés au titre des sinistres incluent les arbitrages entrant et sortant entre les différents supports d'investissement au sein des contrats d'assurance vie multisupports proposés par la Société (supports à rendement garanti d'une part et supports en unités de compte d'autre part).

Ce principe comptable est d'application aussi bien pour les montants payés bruts que pour la part des réassureurs dans ces paiements.

2.11 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS

Les produits nets des placements ont été affectés pour partie au compte technique et pour partie au compte non technique. La répartition a été effectuée en prenant pour base le rendement financier des fonds propres.

3. Terrains et constructions

Les mouvements dans la valeur nette comptable des terrains et constructions se résument comme suit :

	2023	2022
	€	€
Au début de l'exercice	2.147.008	4.426.966
Acquisitions de l'exercice	-	-
Sortie de l'exercice	(2.045.331)	(2.118.042)
Corrections de valeur de l'exercice	(101.677)	(161.916)
A la fin de l'exercice	-	2.147.008
Partie utilisée dans le cadre de l'activité propre de la Société	-	1.267.859
Partie louée	-	879.149
	-	2.147.008

Les terrains et constructions comprennent un immeuble :

	2023	2022
	€	€
Valeur nette comptable	-	2.131.519
Valeur actuelle	-	28.550.000
- dont partie utilisée dans le cadre de l'activité propre de la Société	-	11.568.033

En date du 14 décembre 2023, l'acte de vente de l'immeuble sis à L-2450 Luxembourg, 14 Boulevard F.D. Roosevelt a été signé. La vente de l'immeuble a dégagé un profit pour Allianz Life Luxembourg S.A..

La valeur actuelle de l'immeuble était déterminée tous les ans par une société de géomètres-experts immobiliers.

4. Parts dans des entreprises liées

Les mouvements dans la valeur nette comptable des parts dans des entreprises liées se résument comme suit :

	2023	2022
	€	€
Au début de l'exercice	14.308.046	27.094.542
Acquisitions de l'exercice	-	-
Sortie de l'exercice	-	(12.786.496)
Correction de valeur de l'exercice	-	-
A la fin de l'exercice	14.308.046	14.308.046
Valeur actuelle	16.545.490	17.614.215

Cette valeur actuelle se répartit entre :

	2023	2022
	€	€
S.A. Climmolux Holding	16.531.450	17.600.176
S.A. Sofiholding	14.040	14.040
	16.545.490	17.614.215

Climmolux Holding S.A.

Le 11 avril 2016, la Société a acheté auprès de Fidentia Real Estate Investments S.A. 20 actions de la S.A. Climmolux Holding pour un montant de € 15.017.759. Cette acquisition représente 20% du capital de la S.A. Climmolux Holding, le solde ayant été acquis à la même date pour Allianz Benelux S.A. (39%) et par Allianz Logistique SAS (41%).

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2020, la Société S.A. Climmolux Holding a décidé de réduire son capital d'un montant global de € 5.000.000 et de porter son montant actuel à € 69.426.363. Cette réduction de capital s'est faite par le remboursement des montants alloués aux primes d'émission et primes assimilées et sans annulation de parts sociales.

La S.A. Climmolux Holding a pour objet la prise de participations et la gestion de celles-ci, mais également l'acquisition et la mise en valeur d'immeubles au Luxembourg ou à l'étranger. Au 31 décembre 2023, elle détient un immeuble repris à l'actif du bilan pour une valeur comptable de € 69.341.657 (2022 : € 70.952.238) et une valeur de marché estimée à € 83.830.000 (2022 : € 91.700.000).

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres de la S.A. Climmolux Holding s'élèvent à € 72.190.101 (2022 : € 72.097.194) comprenant le capital souscrit et entièrement libéré de € 100.000 (2022 : € 100.000), la prime d'émission de € 69.326.363 (2022 : € 69.326.363) le bénéfice pour l'exercice de € 2.753.738 (2022 : € 2.610.831) et des réserves de € 10.000 (2022 : € 60.000). Aucune dépréciation n'a été constatée aux 31 décembre 2022 et 2023.

Sofiholding S.A.

Le 13 avril 2016, la Société a acheté auprès de Allianz Benelux S.A. 1 action de la S.A. Sofiholding pour un montant de € 14.040. Cette acquisition représente 1/1000^e du capital social de la S.A. Sofiholding, le solde étant détenu par Allianz Benelux S.A. Aucune dépréciation n'a été constatée aux 31 décembre 2022 et 2023.

5. Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises

Le 20 décembre 2013, la société a accordé une ouverture de crédit de € 20.000.000 en faveur d'Allianz Vermogen B.V., utilisée par l'emprunteur afin de financer son activité de crédit hypothécaire aux Pays-Bas.

Le 11 avril 2018, la société a augmenté cette ligne de crédit à € 40.000.000.

Le montant libéré net des remboursements reçus se monte à € 30.567.996 au 31 décembre 2023 (2022 : € 30.176.786).

La valeur actuelle de l'investissement dans Allianz Vermogen B.V. s'élève à € 29.403.668 au 31 décembre 2023 (2022 : € 27.969.755).

Allianz Vermogen B.V.	2023	2022
	€	€
Au début de l'exercice	30.176.786	32.649.509
Remboursements de l'exercice	391.210	(2.472.723)
A la fin de l'exercice	30.567.996	30.176.786
Valeur actuelle de l'investissement dans Allianz Vermogen B.V.	29.403.668	27.969.755

Le 15 mars 2013, la Société a signé un contrat de cash pooling avec Allianz S.E..

Le montant libéré net des remboursements reçus se monte à € 53.645.104 au 31 décembre 2023 (2022 : € 0).

La valeur actuelle de l'investissement dans Allianz S.E. s'élève à € 53.645.104 au 31 décembre 2023 (2022 : € 0).

Allianz S.E.	2023	2022
	€	€
Au début de l'exercice	-	-
Acquisitions de l'exercice	206.723.311	-
Remboursements de l'exercice	(153.078.207)	-
A la fin de l'exercice	53.645.104	-
Valeur actuelle de l'investissement dans Allianz Vermogen B.V.	53.645.104	-

6. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement

Le portefeuille d'actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement se présente comme suit :

	2023	2022
	€	€
Prix d'acquisition	806.133	4.758.538
Corrections de valeur cumulées	-	-
Valeur nette comptable	806.133	4.758.538
Valeur de marché	1.134.333	4.873.697

7. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Le portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe se présente comme suit :

	2023	2022
	€	€
Valeur nette comptable	67.686.966	193.604.623
Valeur de remboursement	64.504.861	197.929.861
Valeur de marché	62.600.168	178.744.027

La part non encore amortie de la différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (agio) représente un montant de € 8.942.412 au 31 décembre 2023 (2022 : € 13.818.595).

La différence négative entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (disagio) se répartit comme suit entre les montants inscrits et non inscrits au compte de profits et pertes :

	2023	2022
	€	€
Disagios inscrits au compte de profits et pertes de l'exercice	12.180.182	2.502.378
Disagios non inscrits au compte de profits et pertes	5.760.306	18.143.834

8. Autres prêts

Les autres prêts sont constitués d'avances sur police accordées aux preneurs d'assurances, pour lesquelles la police est la garantie principale.

9. Provision d'assurance-vie, part des réassureurs

Dans le cadre d'un produit adossé en partie à un support à rendement garanti, la Société a conclu avec Allianz Vie (France) un traité de réassurance financière en vertu duquel elle s'engage à céder au réassureur 100 % des primes à investir sur ce support à rendement garanti.

En garantie des engagements pris par le réassureur, celui-ci constitue un dépôt titres affecté à titre de nantissement en premier rang au profit de la Société. La valeur de marché des titres figurant dans ce dépôt s'élève à € 1.324.668.116 au 31 décembre 2023 (2022 : € 2.897.474.809).

10. Capitaux propres

	Soldes au début de l'exercice	Affectation du résultat 2020	Dividendes payés	Résultats de l'exercice 2021	Solde à la clôture de l'exercice
	€	€	€	€	€
Capital souscrit	30.000.000	-	-	-	30.000.000
Primes d'émission	16.500.000	-	-	-	16.500.000
Réserve légale	3.000.000	-	-	-	3.000.000
Résultats reportés	42.690.327	14.314.939	-	-	57.005.266
Résultat de l'exercice	14.314.939	(14.314.939)	-	14.576.485	14.576.485
	106.505.266	-	-	14.576.485	121.081.751

10.1 CAPITAL SOUSCRIT ET PRIMES D'ÉMISSION

Au 31 décembre 2023, le capital souscrit et entièrement libéré de € 30.000.000 (2022 : € 30.000.000) est représenté par 55.928 actions (2022 : 55.928 actions) nominatives sans désignation de valeur nominale. Le montant des primes d'émission s'élève à € 16.500.000 (2022 : € 16.500.000).

10.2 RÉSERVE LÉGALE

Selon la législation luxembourgeoise, la Société doit affecter annuellement à une réserve légale non distribuable au moins 5% de ses bénéfices nets, jusqu'à concurrence de 10% du capital social. Aucun montant ne sera alloué à la réserve légale au titre de l'exercice 2023, sa réserve ayant atteint son plafond des 10% du capital social à la fin de l'exercice 2019 ; soit € 3.000.000.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la Société.

11. Postes spéciaux avec quote-part de réserves

En application de l'art. 54 LIR, le poste de passif intitulé « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » a été augmenté au cours des exercices précédents suite à la cession d'obligations détenues par la Société depuis plus de cinq ans, l'imposition des plus-values réalisées étant en effet reportée grâce au emploi intégral du prix de cession dans le cadre de l'acquisition, au cours d'un même exercice, de nouvelles obligations.

La valeur de ce poste s'élève à € 4.017.374 (2022 : € 5.476.472).

12. Provision d'assurance-vie

	2023	2022
	€	€
Produits d'assurance vie individuelle faisant intervenir une table de mortalité (*)	3.647.478	86.994.827
Produits d'assurance vie groupe	11.352.001	64.843.660
Autres produits d'assurance vie individuelle à taux garanti	879.082.349	2.772.850.827
A la fin de l'exercice	894.081.828	2.924.689.314

(*) Les produits d'assurance-vie individuelle faisant intervenir une table de mortalité couvrent des types de risques différents : des opérations de type décès, des opérations de type vie et des opérations de rentes. Leur évaluation fait intervenir des méthodes actuarielles et des tables de mortalité conformément aux notes techniques communiquées au Commissariat aux Assurances.

13. Provisions pour autres risques et charges

Les mouvements dans les autres provisions se résument comme suit :

	2023	2022
	€	€
Au début de l'exercice	8.159.548	7.336.368
Dotations de l'exercice	2.103.957	2.788.475
Reprises de l'exercice	(1.407.960)	(1.965.295)
A la fin de l'exercice	8.855.545	8.159.548

Le poste des autres provisions enregistre toutes les provisions destinées à couvrir les risques identifiés inhérents à l'activité de la Société. Ces provisions font l'objet d'une reprise dès lors qu'elles deviennent sans objet.

14. Créances sur et dettes envers des entreprises liées

	2023	2022
	€	€
Créances nées d'opérations de réassurance	-	11.189.533
Autres créances	-	165.152
Dettes nées d'opérations de réassurance	(31.178.827)	-
Autres dettes	(7.806.114)	(3.618.141)

15. Primes brutes émises

Les primes brutes émises se décomposent comme suit :

	2023	2022
	€	€
Primes individuelles	120.964.710	171.959.635
Primes au titre de contrats de groupe	1.337.730	7.507.172
	122.302.440	179.466.807
Primes périodiques	4.995.473	18.059.971
Primes uniques	117.306.967	161.406.836
	122.302.440	179.466.807
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	-	-
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	1.966.821	16.060.756
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	120.335.619	163.406.051
	122.302.440	179.466.807

Les primes brutes proviennent de contrats conclus par la Société dans les pays suivants :

	2023	2022
	€	€
Dans l'Etat membre du siège	3.095.407	16.397.142
Dans les autres Etats membres de l'Union européenne	118.789.124	161.814.948
Dans les autres pays	417.909	1.254.717
	122.302.440	179.466.807

16. Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance

Au 31 décembre 2023, la variation de la provision d'assurance-vie, montant brut de € (1.492.831.799) (*) et la variation de la provision d'assurance-vie, part des réassureurs de € (1.881.856.271), se résument comme suit :

	Provision d'assurance-vie	Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	Total	Provision d'assurance-vie, part des réassureurs
	€	€	€	€
Au début de l'exercice	2.924.689.314	3.881.007.300	6.805.696.614	2.732.937.673
Variation de l'exercice	(2.030.607.486)	632.496.706	(1.398.110.780)	(1.881.856.271)
A la fin de l'exercice	894.081.828	4.513.504.006	5.407.585.834	851.081.402

(*) La variation de l'exercice des provisions techniques « affaires directes » s'inscrit dans le compte de résultats dans les rubriques suivantes:

	€
Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance - montant brut	(1.427.212.162)
Participation aux bénéfices de € 26.918.903 se ventile entre	
Dotation à la provision de la participation bénéficiaire	(2.182.478)
Dotation directe de la provision d'assurance-vie	29.101.381
	(1.400.293.259)

Sous la rubrique « Participations aux bénéfices et ristournes » sont présentes tant les participations aux bénéfices du portefeuille non-réassuré de la Société (dotation à la provision pour participations aux bénéfices) que de son portefeuille réassuré (dotation directe de la provision d'assurance-vie).

La rubrique « Autres provisions techniques, nettes de réassurance » dans le compte de profits et pertes correspond au prélèvement de la provision pour participations aux bénéfices à la clôture de l'exercice précédent pour attributions individuelles au cours de l'exercice.

17. Commissions

Le montant des commissions payées aux intermédiaires d'assurances durant l'exercice s'élève à € 15.225.436 (2022 : € 20.688.253).

18. Charge des sinistres payés, montants bruts

La charge des sinistres payés, montants bruts, se décompose comme suit :

	2023	2022
	€	€
Prestations payées au titre de rachats, décès ou arrivées à échéance	(1.901.654.168)	(1.736.017.380)
Arbitrages sortant des supports à rendement garanti	(995.450.058)	(167.529.548)
Arbitrages entrant dans les supports à rendement garanti	10.483.918	63.041.559
Arbitrages sortant des supports en unités de compte	(10.483.918)	(63.041.559)
Arbitrages entrant dans les supports en unités de compte	995.450.058	167.529.548
	(1.901.654.168)	(1.736.017.380)

19. Solde de réassurance

Le solde de réassurance se décompose comme suit :

	2023	2022
	€	€
Primes cédées aux réassureurs	(3.024.081)	(2.563.768)
Charge des sinistres payés, part des réassureurs ^(**)	1.915.351.623	1.539.232.247
Variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs	(398)	(1.318)
Variation de la provision d'assurance-vie, part des réassureurs	(1.881.856.271)	(1.501.102.423)
Variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes, part des réassureurs	(2.110.353)	(316.570)
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	7.537.525	21.559.313
Produit net des placements, part des réassureurs ^(***)	(35.815.025)	(57.401.583)
	83.020	(594.102)

Ces mouvements s'expliquent essentiellement par le traité de réassurance financière que la Société a conclu avec Allianz Vie (France) (voir note 9).

^(**) La charge des sinistres payés, part des réassureurs, se décompose comme suit :

	2023	2022
	€	€
Part des réassureurs dans les prestations	930.928.694	1.474.507.091
Part des réassureurs dans les arbitrages sortant du support à rendement garanti	994.808.915	127.766.909
Part des réassureurs dans les arbitrages entrant dans le support à rendement garanti	(10.385.985)	(63.041.753)
	1.915.351.624	1.539.232.247

^(***) Le montant du produit net des placements, part des réassureurs, constaté exclusivement dans le cadre de ce traité de réassurance financière, représente la contribution du réassureur dans la revalorisation (intérêts et participation bénéficiaire) des provisions d'assurance-vie des contrats réassurés par celui-ci.

20. Personnel

	2023	2022
	€	€
Salaires et traitements	7.324.802	6.591.835
Charges sociales	761.152	712.927
dont les charges sociales sur pensions	70.741	61.685
Autres charges de personnel	763.938	547.501
	8.849.892	7.852.263

Le nombre des membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice s'établit comme suit :

	2023	2022
Direction et cadres supérieurs	3	3
Employés	59	61
	62	64

21. Rémunération du Conseil d'Administration

Les tantièmes versés aux administrateurs au cours de l'exercice s'élèvent à € 66.000 (2022 : € 40.750). Il n'y a pas d'engagement de pension, crédits ou avances relatifs aux administrateurs.

22. Honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé

Les honoraires du réviseur d'entreprises agréé se décomposent comme suit (TVA incluse) :

	2023	2022
	€	€
Honoraires d'audit	133.269	160.000
Honoraires relatifs aux autres services d'audit (*)	28.390	58.500
Honoraires relatifs à des services fiscaux	-	-
Honoraires relatifs à des services autorisés autres que ceux d'audit	-	-
	161.659	218.500

^(*) Les honoraires des autres services d'audit couvrent l'émission de rapports réglementaires applicables et requis par le Commissariat Aux Assurances.

23. Impôts

La Société, avec les autres sociétés luxembourgeoises du groupe Allianz, sont liées par un régime d'intégration fiscale couvrant au moins cinq exercices à partir de l'année d'imposition 2016. Les impôts concernés par ce régime sont l'impôt sur le revenu des collectivités et l'impôt commercial communal.

24. Transfert de portefeuille

Dans le cadre de l'opération de transfert de portefeuille renseignée dans la note 1, la Société a cédé les engagements des contrats d'assurance transférés ainsi que les actifs représentatifs correspondants à une entreprise d'assurance luxembourgeoise.

Suite à ce transfert, les comptes annuels sont impactés de la manière suivante :

Actif	2023
	€
Placements	
Autres placements financiers	
Autres prêts	1.184.955
	1.184.955
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux	4.504.137
Créances	
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur :	
les preneurs d'assurance	102.064
	102.064
Autres éléments d'actif	
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	145.500.000
	151.291.156
Passif	2023
	€
Provisions techniques	
Provision d'assurance-vie	142.407.447
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux	5.825.436
Dettes	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	70.205
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	2.988.068
	3.058.273
	151.291.156

25. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 19 février 2024, la Société a vendu à Allianz Benelux S.A. 1 action de la S.A. Sofiholding pour un montant de € 17.796 avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Au 1er janvier 2024, le capital social de la S.A. Sofiholding est entièrement détenu par Allianz Benelux S.A.

PUBLICATIONS DU GROUPE ALLIANZ

Sustainability Report



Le rapport sur le développement durable du groupe Allianz intitulé **"Building confidence in tomorrow"** montre l'engagement du groupe sur les thématiques environnementales, sociétales et économique. Il fournit des détails complets sur notre stratégie de développement durable, sur notre approche et les progrès réalisés en 2023, ainsi que les perspectives pour 2024.

Date de publication :
07 mars 2024

www.allianz.com/sustainability



Allianz publie chaque année un **"People Fact Book"**.

Ce document met en lumière les principales réalisations de l'année écoulée. Il témoigne de l'engagement, du dévouement et de la résilience de nos 160 000 collaborateurs dans le monde.

L'édition 2023 met l'accent sur une culture de la diversité, de l'inclusion et de l'innovation au sein de notre groupe.

Date de publication :
07 mars 2024

www.allianz.com/en/about-us/company/people.html



